



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.4/2005/7
20 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Dixième session, 7-9 décembre 2005
Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire

MISE À JOUR DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION
ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (SGH)

Observations concernant le ST/SG/AC.10/30/Rev.1

Annexe 4: Document guide sur l'élaboration de
la fiche de données de sécurité (FDS)

Communication du Comité technique international de prévention et
d'extinction du feu (CTIF)

Le CTIF propose d'apporter certains amendements au texte actuel des instructions concernant la rédaction des fiches de données de sécurité aux sections 5 (Mesures à prendre en cas d'incendie) et 6 (Mesures à prendre en cas de déversement accidentel), étant donné l'importance de celles-ci en tant que source d'information pour le personnel des services d'urgence lorsqu'il doit en cas d'incidents survenant dans des installations fixes, cas où l'on ne dispose pas des informations qui doivent obligatoirement être communiquées dans le cas du transport.

Proposition

1. Amendement à la Section 5 – Mesures à prendre en cas d’incendie: (Le texte nouveau est souligné)

A4.3.5.1 Lire:

«Donner des informations sur le type approprié ~~d’agents extincteurs~~ d’agents de lutte contre le feu. En outre, indiquer si ~~des extincteurs~~ certain agents extincteurs ne conviennent pas dans telle ou telle situation où intervient la substance ou le mélange.».

***Exposé des raisons:** Les informations sur les agents d’extinction qui conviennent ou ne conviennent pas (eau, poudre sèche, dioxyde de carbone, etc.) sont plus importantes que sur le type de méthode d’extinction (extincteur d’incendie, lance à incendie, etc.).*

A4.3.5.3 Modifier le titre comme suit: «~~Équipements de protection spéciaux et précautions~~ Mesures spéciales de protection à prendre par les pompiers.».

A4.3.5.3.1 Modifier la première phrase comme suit: «Donner des conseils sur les ~~précautions~~ mesures de protection à prendre lors de la lutte contre l’incendie.».

A4.3.5.3.2 Supprimer ce paragraphe.

***Exposé des raisons:** Les pompiers ont pour tâche première d’éteindre un incendie et ils doivent donc prendre les mesures appropriées et non pas seulement être informés des risques rencontrés. L’exemple, bien choisi, donné dans le texte actuel, «arroser d’eau les récipients de manière à les refroidir» concerne manifestement une action et non pas une précaution.*

2. Amendements à la Section 6 – Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:

A4.3.6.1 Ajouter les nouveaux alinéas ci-après:

«A4.3.6.1.1 Pour le personnel ne faisant pas partie des services d’urgence

Donner des conseils sur les mesures à prendre en cas de déversement et d’épanchement accidentels de la matière ou du mélange, tels que:

- a) port d’un équipement de protection approprié (y compris un équipement de protection individuel, voir Sect. 8 de la présente annexe) pour empêcher toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements ~~individuels~~;
- b) suppression des sources d’inflammation et moyens d’aération suffisants;
- c) procédures d’urgence.

A4.3.6.1.2 Pour le personnel des services d'urgence

Donner des conseils sur les matériaux textiles appropriés pour les vêtements individuels de protection (Exemple – matériau approprié: Butylène, non approprié: CPV).».

Exposé des raisons:

Bien que les FDS s'adressent au premier chef aux utilisateurs sur le lieu de travail, les rubriques de ce paragraphe sont axées sur les mesures que chacun doit prendre pour se protéger;

Les FDS sont aussi une source d'information précieuse pour le personnel des services d'urgence en particulier lorsqu'il doit intervenir en cas d'incidents survenant dans des installations fixes;

Le personnel des services d'urgence manque souvent d'informations valides sur les meilleurs matériaux de protection pour les vêtements en cas de fuite d'une substance chimique particulière;

Les informations sur les effets de perméation de la couche de protection ne peuvent pas être tirées des sources d'information obligatoire dans le cas du transport;

Les FDS sont élaborées par les fabricants de produits chimiques, qui sont les mieux placés pour connaître leurs propriétés;

Avec les modifications proposées, les FDS permettraient d'améliorer sensiblement la sécurité du personnel des services d'urgence tout en réduisant les dégâts pour les personnes et pour l'environnement en cas de fuite accidentelle de produits chimiques.
